

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
SCOLAIRE DE
BRUGNY-ABLOIS-VINAY**

1, Place du Général de Gaulle
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone: 03-26-59-95-00

Télécopie: 03-26-51-95-53

E-mail : mairiestmartindablois@wanadoofr
site internet : www.saintmartindablois.fr



**BRUGNY -
VAUDANCOURT**



**SAINT MARTIN
D'ABLOIS**



VINAY

S.I.SCO.B.A.VI

- Comité Syndical du 16 Octobre 2019-

Suite à la convocation en date du 9 octobre 2019, les membres du comité syndical du S.I.SCO.B.A.VI, sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle le mercredi 16 octobre 2019 à 18 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ecole Maternelle : Validation du projet en vue du dépôt du permis de construire.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal -

L'an deux mil dix-neuf , le 16 octobre à 18 heures 30 , le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de cette séance

Membres de la commune de Saint Martin d'Ablois :

Avec voix délibérative : Messieurs Jackie BARROIS, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT
Mesdames Ingrid BOURLON, Laurence CORNU,

Membres de la commune de Brugny-Vaudancourt :

Avec voix délibérative: Messieurs Alain BANCHET, André LEJEUNE,
Madame Isabelle JUSTINE-CANIVEZ,

Membres de la commune de Vinay :

Avec voix délibérative: Monsieur Rodolphe GAUTRON,
Madame Isabelle OUY.

Monsieur Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

N° 1 –Travaux d'aménagement et de construction de locaux de l'école maternelle.

Après avoir validé l'avant-projet définitif, le conseil syndical, à l'unanimité, sollicite une subvention

auprès du département et arrête le plan de financement ci-après :

Montant des travaux et honoraires :	1 036 256 €
Subvention du département : 20%	207 251 €
Subvention de la région :	125.000 €
Subvention DETR :	172.500 €

La différence entre le montant définitif des travaux TTC et le montant des subventions sera alimentée par un emprunt principal et un emprunt TVA.

Le Président est chargé d'établir et d'adresser les demandes de subventions aux organismes précités

N° 2 – Organisation d'une garderie le mercredi.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité décident de reconduire une garderie pendant les vacances scolaires du 21 octobre 2019 au 31 octobre 2019 et le mercredi du 4 septembre 2019 au 18 décembre 2019 et selon les tarifs arrêtés par délibération n° 1 du 18 décembre 2018 et n° 3 du 16 janvier 2019.

N° 3 – Transfert de crédits.

A l'unanimité, le conseil syndical décide les transferts de crédits ci-après :

- Transfert de 893 € du compte 615221 au programme d'investissement « Matériel informatique – école maternelle » compte 2183 opération 65.
- Transfert de 1506 € du compte 615221 au programme d'investissement « Store intérieur occultant école élémentaire » opération 64.

+023 Dépenses : 2 399 €

+021 Recettes : 2 399 €

La séance a été levée à 21 H 15.